



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Limoges, le 13 septembre 2018

Gaël GLANDIERES,  
IA-IPR de Sciences de la vie et de la Terre

à

Mesdames et messieurs les enseignants de SVT

S/c de mesdames et messieurs les chefs  
d'établissement de l'enseignement public et privé

### Objet : Lettre de rentrée année scolaire 2018 - 2019

Secrétariat des IA-IPR

Affaire suivie par  
Gaël GLANDIERES

Téléphone

05 55 11 43 63

06 13 36 56 46

Télécopie

05 55 11 43 02

Mél

gael.glandieres@ac-limoges.fr

Site internet

<http://www.ac-limoges.fr>

<http://pedagogie.ac-limoges.fr/svt/>

Rectorat

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

Chères et chers collègues,

Je vous communique en ce début d'année scolaire la traditionnelle lettre de rentrée présentant les orientations pédagogiques qui constitueront notre feuille de route tout au long de l'année.

Conscient de votre engagement pour la réussite de tous les élèves, je vous adresse à chacune et chacun d'entre vous mes vœux de réussite et d'épanouissement professionnel dans les missions que vous exercez quotidiennement dans vos établissements respectifs.

Aux collègues nouvellement affectés et qui rejoignent l'académie de Limoges, je souhaite la bienvenue et je ne doute pas un seul instant de leur intégration rapide dans les équipes pédagogiques.

Le 31 août dernier, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, a présenté les orientations pour cette année scolaire et communiqué une lettre aux personnels de l'éducation nationale :

<http://www.education.gouv.fr/cid133446/rentree-2018-lettre-de-jean-michel-blanquer-aux-personnels-de-l-education-nationale.html>

Dans ce cadre, je développerai mon propos en trois points.

Au regard de nouveaux textes importants publiés cet été, je développerai dans un premier temps les orientations pour le collège et le lycée. Dans un deuxième temps, il m'a semblé pertinent d'explicitier et de partager avec vous les stratégies de pilotage de notre discipline dans notre académie. Enfin, vous trouverez dans la dernière partie de cette lettre les dispositifs de formation qui nous permettront de répondre collectivement aux évolutions à venir.

### 1) Orientations pour le collège et le lycée

#### Les orientations pour le collège

##### Ajustements des programmes des cycles 3 et 4

Les ajustements des programmes des cycles 3 et 4 sont parus au BO N°30 du 26 juillet 2018 mais le volet 3 en Sciences de la vie et de la Terre reste inchangé pour les deux cycles. Seuls les volets 1 (les spécificités de chaque cycle) et 2 (les contributions de chaque



discipline aux domaines du socle) présentent des ajustements. Je vous invite à consulter ces ajustements des volets 1 et 2 qui précisent respectivement les objectifs de formation de chaque cycle et la contribution de notre discipline au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le volet 3 des programmes reste donc inchangé pour notre discipline. Je vous avais sollicités l'an passé sur les programmations construites pour les cycles 3 et 4 dans chaque établissement avec l'objectif de vous accompagner dans la régulation de ces dernières. Vous trouverez dans le PAF 2018 2019 la proposition d'un module de formation que j'animerai à cette fin dans chaque département de l'académie.

#### Dispositif Devoirs faits

Initié en septembre 2017, le dispositif Devoirs faits a pour objectif de proposer aux élèves, dans l'établissement mais en dehors des heures de classe, un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs. Le travail personnel fourni par les élèves est déterminant pour la réussite de leur scolarité. Ce travail commence dans le cadre de la classe, par l'acquisition des méthodes et des compétences attendues. Il se poursuit en dehors de la classe avec les devoirs qui prolongent les apprentissages, des devoirs qui peuvent cependant être source d'inégalités entre les élèves. Il est ainsi judicieux de s'interroger sur le type de travail personnel demandé aux élèves et de bien identifier les tâches qui sont prescrites. On peut en effet distinguer trois types de savoirs mobilisés avec une difficulté croissante : le savoir déclaratif, le savoir procédural et le savoir conditionnel. Le savoir déclaratif est le « savoir quoi », par exemple savoir réciter une règle, une notion. Ce savoir mobilise les capacités de mémorisation. Le savoir procédural est le « savoir comment », c'est-à-dire utiliser une notion dans un contexte connu, appliquer une notion dans un exercice, une tâche. Dans ce cas, on aborde l'apprentissage par compétence car il y a mobilisation des connaissances pour accomplir une tâche dans un contexte balisé. Enfin, le savoir conditionnel est le « savoir quand » : savoir identifier une notion, la choisir pour la mobiliser dans une stratégie de résolution d'un problème scientifique. Ce dernier type de savoir relève pleinement de l'enseignement par compétence, le choix des connaissances traduisant un degré d'autonomie de l'élève. Ainsi, se poser la question de la typologie des tâches prescrites peut être tout à la fois un levier afin de tendre vers l'équité face aux devoirs mais également une source de différenciation pédagogique.

#### L'évaluation des acquis scolaires des élèves

Véritable levier dans les apprentissages des élèves, il convient de poursuivre la mise en œuvre des modalités d'évaluation des acquis des élèves telles qu'elles sont définies dans le décret du 31 décembre 2015. C'est en effet par une évaluation explicite des niveaux de maîtrise des connaissances et compétences associées des programmes que nous donnerons aux élèves les descripteurs leur permettant d'identifier leurs acquis et leurs marges de progrès. Les actions académiques de formation disciplinaires engagées depuis deux années trouvent ainsi leur continuité dans les modules dédiés proposés au PAF 2018-2019.

#### La loi relative à l'interdiction de l'utilisation des téléphones portables au collège

La loi n° 2018-698 du 3 août 2018 relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire pose le principe de



l'interdiction de l'utilisation des téléphones mobiles. Elle prévoit une exception de principe et des exceptions conditionnelles.

Désormais, l'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques (tablettes, objets connectés) par un élève est interdite dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de leur enceinte. Cette interdiction est assortie d'une exception de principe (motif médical) et d'exceptions conditionnelles (usages pédagogiques). La loi permet de prévoir ainsi des circonstances, notamment les usages pédagogiques, et des lieux dans lesquels le règlement intérieur autorise expressément l'utilisation d'un téléphone portable par les élèves.

Les usages de terminaux de communications électroniques tels les tablettes sont fréquents dans le quotidien de notre discipline. Ces usages pédagogiques des outils numériques, lorsqu'ils sont encadrés par un membre de la communauté éducative et menés à des fins éducatives, peuvent être autorisés. Il appartiendra désormais aux établissements de mentionner dans leur règlement intérieur les circonstances et les lieux dans lesquels les élèves peuvent, le cas échéant, utiliser les tablettes numériques et éventuellement leur téléphone mobile.

En fonction des pratiques pédagogiques engagées en local, je ne peux qu'encourager les équipes dans chaque établissement à se réunir en conseil d'enseignement afin de définir collectivement les éléments à proposer lors la modification du règlement intérieur (circonstances et lieux définissant le cas échéant l'exception conditionnelle à la loi).

### **Les orientations pour le lycée**

#### L'organisation du nouveau lycée et les programmes à venir

Dans le cadre du nouveau lycée, des textes importants sont parus au BO n° 29 du 19 juillet 2018 et je vous invite à en prendre connaissance. Ces textes sont relatifs à l'organisation, aux volumes horaires des enseignements, aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements et aux épreuves à compter de la session 2021.

Cette année scolaire 2018-2019 sera marquée par deux chantiers qui s'ouvrent à nous.

Le premier chantier, dont la mise en œuvre est effective dès cette rentrée 2018, concerne l'accompagnement des élèves aux choix de l'orientation en classe de seconde générale et technologique. Les élèves vont bénéficier d'un temps annuel de 54 heures sur l'orientation (semaines de l'orientation, journées d'immersion, ateliers de réflexion en classe...) afin de découvrir le monde professionnel et les formations de l'enseignement supérieur. Collectivement en conseil d'enseignement, je vous invite à réfléchir sur les modalités de contribution de notre discipline à ce dispositif. L'accompagnement des élèves aux choix d'orientation suppose en effet de porter à leur connaissance, au travers du programme, les champs professionnels actuels liés aux sciences du vivant et aux géosciences. Je porte ainsi à votre connaissance le guide dédié accessible à l'adresse suivante :

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Orientation/68/1/Guide\\_orientation\\_lycee\\_989681.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Orientation/68/1/Guide_orientation_lycee_989681.pdf)

Le second chantier relève des nouveaux programmes en classe de seconde et de première dont la mise en œuvre débutera à la rentrée 2019. Ces nouveaux programmes seront soumis à consultation nationale d'ici le mois de décembre 2018. Dès le mois de janvier 2019, un dispositif de formation d'envergure se tiendra dans l'académie afin de permettre



leur appropriation. Je reviendrai vers vous en temps utile afin de vous présenter ces modalités de formation collective sur les futurs programmes.

Je tiens par ailleurs à souligner que les formations relatives à l'appropriation des nouveaux programmes du lycée n'apparaissent pas au Plan Académique de Formation à candidature individuelle. Ces formations relèveront d'un dispositif spécifique déployé au sein de l'académie.

#### TPE

Vous trouverez par le lien ci-dessous la liste des thèmes valable pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019 :

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=119052](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=119052)

La note de service note de service n° 2017-024 du 14-2-2017 rappelle les modifications pour la mise en œuvre des TPE en série générale portant sur le rôle du carnet de bord, le respect des consignes méthodologiques concernant la citation des sources et sur les usages pertinents des NTIC en TPE.

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=113091](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=113091)

#### Olympiades des géosciences en classe de 1<sup>ère</sup> S

Je remercie les équipes qui se sont investies l'an dernier dans ce concours national. Avec près de 120 candidats dans l'académie (soit une augmentation de près de 116%) et une médaille d'or remporté par un élève du lycée Renoir, les Olympiades des géosciences constituent un événement fort pour notre discipline. Je vous renouvelle mes encouragements afin de sensibiliser et d'inscrire les élèves volontaires à ce concours qui vise à développer le goût des sciences chez les lycéens, favoriser l'émergence d'une nouvelle culture scientifique autour des géosciences tout en soulignant ses liens étroits avec l'éventail des métiers qui leur sont associés. A ce titre et à terme dans le cadre de la réforme du lycée, l'information portée auprès des élèves sur ce concours sera en mesure de les accompagner dans leur choix d'orientation.

## **2) Stratégies de pilotage disciplinaire dans notre académie**

Au-delà de la précédente description de l'accompagnement des équipes dans les évolutions disciplinaires et professionnelles au collège comme au lycée, je souhaite partager avec vous les orientations de pilotage de notre discipline propres à notre académie. Elles s'inscrivent dans le temps long et prennent tout leur sens dans l'offre de formation du PAF (candidature individuelle) ainsi que dans les travaux du groupe de formateurs académiques en SVT.

### **Vers une mise en réseau des enseignants de SVT**

Depuis mon entrée en fonction dans l'académie en septembre 2016, je constate et me réjouis lors de mes déplacements en établissement du dynamisme des équipes. Votre investissement pour la discipline est source de nombreuses initiatives pédagogiques et d'innovation. Vous saisissant des ressources et initiatives locales (les parcs naturels régionaux, les réserves naturelles, la proximité des universités, du CHRU...) ou de nouveaux outils numériques, notre communauté éducative s'engage dans une véritable démarche de développement professionnel.

Le caractère rural de notre académie offre un « laboratoire pédagogique de proximité » très pertinent. Mais il révèle des contraintes fortes dans le développement professionnel



des enseignants. En effet, plus d'un tiers des collèges possèdent moins de 200 élèves et par conséquent près de 38% des enseignants en collège sont dans la situation où ils constituent l'unique enseignant en SVT dans l'établissement. Dans certains départements, les équipes en lycée sont géographiquement très distantes les unes des autres. Dans ce contexte, comment mettre en œuvre seul dans son établissement les évolutions des programmes sur plusieurs niveaux ? Comment travailler collectivement, échanger, mutualiser les ressources pédagogiques et les retours d'expérience de chacun alors que je constate chez les équipes l'émergence de projets sur des thèmes très proches entre établissement d'une même zone géographique ?

Impulser, faciliter une mise en réseau des enseignants constituent ainsi une orientation majeure dans le pilotage disciplinaire académique. Cette mise en réseau concerne tout à la fois la contextualisation des enseignements autour de projets fédérateurs et les pratiques pédagogiques :

- Appropriations des programmes, évaluation ;
- Numérique éducatif ;
- Ressources géologiques et lithothèque ;
- Contextualisation autour de projets scientifiques locaux (parcs régionaux, réserves naturelles, îlots nature...) ;
- Partenariats avec les organismes de recherche ;

Dans cette perspective, les modalités de formation disciplinaire répondront ainsi à cet enjeu tout en privilégiant la co-construction à l'échelle d'un territoire géographique avec l'accompagnement de l'inspection pédagogique régionale et des formateurs. Seront concernés les formations à candidature du PAF, les modules de formation à public désigné ainsi que les formations dédiées aux nouveaux programmes du lycée.

### **La sécurité dans les laboratoires et les classes de sciences**

Les sciences de la vie et de la Terre, comme toutes les disciplines de sciences expérimentales, déploient des activités manipulatoires. L'éducation aux risques, incluse dans l'éducation au développement durable, fait partie des objectifs de formation de notre discipline. Comme je vous l'avais annoncé l'année passée, un dispositif académique de formation est engagé dès cette rentrée. Vous trouverez dans le PAF 2018-2019 deux modules à candidature individuelle (voir annexe 1 à cette lettre). Parallèlement, une ERR (Equipe de recherche et de réflexion) est créée afin de constituer un groupe de formateurs qui interviendront directement dans des formations de proximité en établissement. Le site disciplinaire rappelle les dispositions règlementaires en la matière ainsi que le protocole de substitution pour la décoloration des feuilles de pélagonium. Je vous invite à les consulter :

<http://pedagogie.ac-limoges.fr/svt/spip.php?article421>

<http://pedagogie.ac-limoges.fr/svt/spip.php?article461>

Afin d'accompagner les équipes sur les procédures et les équipements, cette question sera systématiquement évoquée lors de mes visites en établissement avec une visite du laboratoire.

### **3) La formation et l'accompagnement des enseignants et des équipes**

La formation et l'accompagnement, vous l'aurez compris, sont au cœur des évolutions institutionnelles et du développement professionnel de chacune et chacun d'entre vous.



Les entretiens menés lors des rendez-vous de carrière constitueront des moments privilégiés et je ne peux que vous recommander de prendre connaissance des modalités de préparation de ces derniers :

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

La campagne d'inscription aux modules de formation à candidature individuelle au PAF 2018 – 2019 est désormais ouverte jusqu'au 30 septembre 2018 avec une inscription via Arena.

Vous trouverez ci-dessous le lien permettant de consulter l'offre de formation :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/Actualites/38/8/Catalogue\\_PAF\\_CI\\_987388.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Actualites/38/8/Catalogue_PAF_CI_987388.pdf)

Au regard des orientations portées à votre connaissance dans cette lettre mais également de vos besoins exprimés lors de mes visites en établissement, il m'a semblé opportun de vous livrer une sélection de modules à candidature individuelle (annexe 1 à cette lettre). Cette liste n'est en aucune manière prescriptive et il vous appartient de choisir les modules dans l'ensemble du catalogue.

Je vous rappelle que les modules de formation aux nouveaux programmes de lycée ne figurent pas dans le PAF 2018-2018 : ils feront l'objet d'une campagne spécifique à public désigné.

Pour ma part, je me tiens à votre disposition afin de vous accompagner dans l'ensemble de ces démarches, notamment lors de conseils d'enseignement, des visites d'accompagnement et des rendez-vous de carrière, afin de déterminer collectivement vos besoins et proposer des stratégies adaptées de développement professionnel.

Je vous renouvelle mes remerciements pour votre engagement quotidien auprès de vos élèves et votre implication professionnelle.

Très cordialement,

Gaël GLANDIERES  
IA-IPR de Sciences de la vie et de la Terre

P.J. : Annexe 1



## Annexe 1

Une sélection (non prescriptive) de modules à candidature individuelle :

Modules disciplinaires SVT		
Modules	Libellés des modules	Description
33376	SVT - LE RÉSEAU "RÉALISER UN COIN NATURE"	Mettre en réseau les enseignants ou équipes engagés ou souhaitant s'engager dans la réalisation d'un espace ou d'un coin nature dans leur établissement
33378	SVT - ENJEUX EDD D'UN TERRITOIRE LOCAL	A partir d'un exemple local (parc naturel régional ou réserve naturelle), appréhender les différentes composantes d'un écosystème par une lecture du paysage.
33381	SVT - ÉVALUER LES ACQUIS COLLÈGE ET LYCÉE 87	Mettre en œuvre les modalités d'évaluation des acquis des élèves à l'école et au collège (décret du 31 décembre 2015) tout en intégrant la liaison inter-cycle collège lycée
33384	SVT - ÉVALUER LES ACQUIS COLLÈGE ET LYCÉE 23	
33385	SVT - ÉVALUER LES ACQUIS COLLÈGE ET LYCÉE 19	
33386	SVT - RÉGULATION PROGRAMMES DE CYCLE COLLÈGE 87	Accompagner les équipes dans la régulation des programmations de cycle au collège
33387	SVT - RÉGULATION PROGRAMMES DU CYCLE COLLÈGE 19	
33389	SVT - RÉGULATION PROGRAMMES DE CYCLE COLLÈGE 23	
33400	SVT - ACTIVITÉS PRATIQUES ET NOUVEAU COLLÈGE	Concevoir et mutualiser des activités pratiques dans le cadre des nouveaux programmes du collège.
33402	SVT - LAÏCITÉ "QUESTIONS VIVES" ET SVT	Accompagner les enseignants dans le traitement en classe des questions vives de société. Intégrer la laïcité au cœur des enseignements en SVT.
33697	SVT – DERNIÈRES DÉCOUVERTES EN NEURO-IMMUNOLOGIE	Actualiser les connaissances des enseignants en Biotechnologies et SVT sur les relations entre le système nerveux et le système immunitaire. Découvrir de nouvelles technologies dans le domaine de la recherche et leurs applications thérapeutiques.
Modules pluridisciplinaires		
Modules	Libellés des modules	Description
33625	PLD - RISQUES ET SÉCURITÉ EN LABORATOIRE	La réglementation et son application. Organisation du laboratoire et des classes. Intégrer les dimensions Risques et sécurité comme objectifs de formation des élèves.
33626	PLD - RISQUES ET SÉCURITÉ EN LABORATOIRE (PERFECTIONNEMENT)	Assurer la sécurité dans le laboratoire et les classes (perfectionnement). Présentation d'activités nécessitant des conditions de sécurité particulières.
Modules transversaux (TRV)		
Modules	Libellés des modules	Description
33513	TRV - APPORTS DES NEUROSCIENCES	Permettre aux professeurs de mieux connaître les processus d'apprentissage grâce aux neurosciences.
33397	TRV - PRÉVENTION "DOPAGE ET CONDUITES DOPANTES"	Intervenir sur la thématique de prévention « Dopage et conduites dopantes » auprès de collégiens et lycéens
33515	TRV - MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE DITE "E3D"	Présenter la mise en œuvre académique de la politique nationale de l'Éducation au développement durable. Comment mettre en œuvre des projets et des actions sur cette thématique ?
33546	TRV - UTILISER LES RESSOURCES TARA EXPÉDITION	Découvrir des ressources pédagogiques de la fondation Tara Expéditions pour aborder des thématiques liées au thème « océan et climat », aux déchets plastiques en mer, à la biodiversité, à l'Arctique, à l'éco-responsabilité à bord de la goélette. Construire les bases d'un projet interdisciplinaire et collaboratif.
33549	TRV - LA QUALITÉ DE L'AIR	Présentation des ressources utilisables en classe. Quel(s) projet(s) mettre en place avec les élèves ?
33637	TRV - HISTOIRE DES SVT : LE CORPS HUMAIN	Favoriser l'introduction d'une perspective historique dans l'enseignement des sciences.
33542	TRV - DÉCOUVRIR ARDUINO	Découvrir la carte Arduino, comment câbler, les premières programmations, indépendamment de la discipline enseignée et du niveau d'enseignement.
Modules Technologies de l'information et de la communication TIC		
Modules	Libellés des modules	Description
33216	TIC - CODAGE ET ROBOTIQUE	Découvrir et mettre en œuvre de la robotique éducative et du codage grâce à l'utilisation de robots et mini-drones
33359	TIC - UTILISER PADLET	Utiliser PADLET pour construire et mettre à disposition des élèves divers éléments : texte, image, vidéo, page internet et créer un espace de travail collaboratif.
Modules Secourisme et éducation à la sexualité (SEC)		
Modules	Libellés des modules	Description



33405	SEC - FORMATIONS AUX GESTES QUI SAUVENT	S'initier aux gestes qui sauvent
33413	SEC - FORMATIONS PSC1 (SECOURISME)	Suivre l'unité d'enseignement PSC1 conformément aux recommandations de la DGSCGC et obtenir le certificat de compétences en prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1).
33399	SEC - INTERVENANT EN ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ	Mener des interventions mixtes, en binôme, en éducation à la sexualité auprès de collégiens et de lycéens